Nations Unies CED<sub>/SP/4/1</sub>



## Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Distr. générale 10 avril 2017 Français

Original: anglais

## Réunion des États parties Quatrième réunion

New York, 20 juin 2017 Point 3 de l'ordre du jour provisoire **Adoption de l'ordre du jour** 

## Ordre du jour provisoire

- 1. Ouverture de la réunion par le représentant du Secrétaire général.
- 2. Élection du Président.
- 3. Adoption de l'ordre du jour.
- 4. Élection des autres membres du Bureau de la réunion.
- 5. Élection, conformément au paragraphe 4 de l'article 26 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, de cinq membres du Comité des disparitions forcées, en remplacement de ceux dont le mandat prend fin le 30 juin 2017.
- 6. Questions diverses.





